

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON**AVIS MUNICIPAL
PREALABLE A LA 1^{ère} CONSTATATION**

Le Maire de la commune de SAULON-LA-RUE (21910)

INFORME

Considérant qu'il est indispensable de prendre toutes les mesures utiles et nécessaires pour préserver le bon ordre, la sécurité et la salubrité publiques ainsi que la décence du cimetière,

Que, conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment à ses articles L. 2213-8 et 9, L. 2223-17, L. 2223-18, ainsi qu'à ses articles R. 2223-12 et suivants, une procédure de reprise des concessions à l'état d'abandon est engagée dans le cimetière communal.

Que cette procédure concerne les concessions qui ont notoirement plus de 30 ans d'existence, dont la dernière inhumation date de dix ans au moins et, qui ont cessé d'être entretenues,

Qu'il sera procédé sur site à la constatation de l'état visuel dans lequel se trouve chaque concession désignée sur la liste L1, ci-après :

Le mardi 02 juillet 2019 à 14h00 dans le cimetière de Saulon-la-Rue

Qu'en conséquence, les descendants ou successeurs des concessionnaires ou, éventuellement, les personnes chargées de l'entretien de la concession sont invités à assister audit constat, à la date et à l'heure indiquées ci-dessus ou, à s'y faire représenter par un mandataire dûment autorisé.

Que la possibilité est offerte aux familles de remettre en bon état de propreté et de solidité, la concession les concernant, dès à présent. A défaut, l'autorité municipale dressera le 1er procès-verbal de constat d'état d'abandon, conformément à la réglementation.

Que le présent avis comprenant la liste des concessions faisant l'objet de la procédure est consultable sur les panneaux d'affichage à la mairie, à la porte du cimetière ainsi que sur la plateforme www.cimetieres-de-france.fr, dans l'espace dédié au cimetière communal concerné et, le cas échéant, peut être consulté, sur le site internet de la commune.

PROCEDURE DE REPRISE DES CONCESSIONS A L'ETAT D'ABANDON

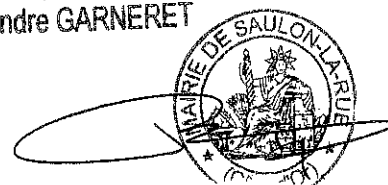
AVIS MUNICIPAL
PREALABLE A LA 1^{ère} CONSTATATION

LISTE DES CONCESSIONS FAISANT L'OBJET DE LA PROCEDURE

EMPLACEMENT / SEPULTURE (Format : N° Cimetière / N° Carré / N° Emplacement)	DATE DE L'ACTE	CONCESSIONNAIRES	INHUMES
1 - CARRE 1 - 28	15/10/1943	PRUDHON-CESSEY Charles	- FAMILLE THOMAS* - FAMILLE CESSEY* - CESSEY Jules - 1950 - CESSEY Marie née THOMAS - 1937
1 - CARRE 1 - 43	02/02/1929	GAY Catherine née MARET	- FAMILLE GAY* Claude - GAY Claude - 01/02/1929 - GAY Catherine - 05/07/1934
1 - CARRE 1 - 49	15/10/1943	BERBACK	- FAMILLE BERBACH* - BERBACH - 1952 - BERBACH Nicolas - 1938
1 - CARRE 4 - 89	25/11/1926	RENARD Jean	- FAMILLE RENARD - ? ?
1 - CARRE 4 - 91	10/07/1926	ALARY Augustine	- THOMAS Adeline née DALBIN - 1926 - THOMAS Jean Baptiste - 1926

Dressé à SAULON-LA-RUE, le mardi 28 mai 2019

Le Maire : Maire,
Pour le Maire : Alexandre GARNERET
L'Adjoint (e)



Le Maire certifie que le présent avis a été affiché, au moins un mois à l'avance, à l'entrée du cimetière et en mairie à compter du mercredi 29 mai 2019 et retiré le